



Direction Administration des Ressources Humaines  
Décision n°2024-834

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de gestionnaire unité temps de travail à la direction Direction Administration des Ressources Humaines**

Réf. : 4.2.5

## Décision

**La Présidente,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-52 du 13 septembre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la Direction Administration des Ressources Humaines, un emploi de gestionnaire unité temps de travail, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

**Assister en 1er niveau les directions sur le volet temps de travail :**

- Assister les gestionnaires des directions sur le volet réglementaire du temps de travail et apporter une assistance utilisateurs de l'outil de gestion du temps
- Assurer la formation des gestionnaires temps de travail dans les directions

**Participer à l'administration de l'outil de gestion en lien avec le référent**

- Déployer et mettre à jour les paramètres dans l'outil en fonction des évolutions organisationnelles ou des arrivants
- Attribuer les cartes de badgeage

**Assurer une activité de contrôle**

- Suivre l'évolution des compteurs temps, des CET
- Avoir un rôle d'alerte auprès des gestionnaires temps de travail dans les directions

### **Contribuer à l'activité du service**

- Accompagner les référents de l'unité dans la mise en cohérence de l'outil avec le volet réglementaire
- Participer à la consolidation d'un référentiel réglementaire et assurer sa mise à jour
- Produire des fiches techniques d'anomalies (MANTIS)

Instruire les dossiers du temps de travail (Autorisations Spéciales d'Absence de la Ville de Nantes/CCAS, Campagnes annuelles de temps partiel, CET, reports de congés, congés bonifiés...)

### **Décide,**

Article 1 : L'emploi de gestionnaire unité temps de travail à la Direction Administration des Ressources Humaines est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire d'adjoint administratif, à savoir au minimum 366 et au maximum 478, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

**01 OCT. 2024**

Fait à Nantes, le **27 SEP. 2024**

Pour la Présidente,  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

